

SEANCE DU 28 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 21/03/2018

Membres présents : Mesdames, Messieurs, **BONNIN Stéphanie, CHEVALLIER Guillaume, DURAND Emilie, FOURNIER Clotilde, HUGONNIER Christiane, LACOSTE Georges, LIGEROT François, LOUP Jacques,**

Membres excusés : **KIELAR Jean-Jérôme, AMBROISE Christian** ayant donné pouvoir à LOUP Jacques,

Nombre de membres : exercice : 10 - Présents : 8 - Votants : 9

Secrétaire de séance : *Christiane HUGONNIER*

Ouverture de séance à 20h00

Lecture du compte rendu de la séance du 31/01/2018 : adoption à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2017 – Budget Principal

La commune a réalisé un excédent de fonctionnement de 39598,20 € dû à une gestion rigoureuse de ses dépenses, elle a également réalisé un bénéfice d'investissement de 12003,61 € dû au versement des subventions pour l'aménagement du cœur de village.

Ce qui permet de dégager un excédent cumulé de 132 762.44 € reporté en 2018.

Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Deux cent soixante-seize mille cinq cent quarante-vingt-neuf euros et quatorze centimes (276589,14 euros) en section de fonctionnement
- et à cent quatre-vingt-onze mille cinquante et un euros et soixante-seize centimes (191051,76 euros) en section d'investissement.

Délibération pour le vote des taux des taxes locales 2018

Madame le Maire expose la volonté de la commune de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2018

Il est donc proposé de retenir pour l'année 2018, les taux de taxes locales suivants :

Taxe habitation	10,46 %
Taxe foncière bâti	7,94 %
Taxe foncière non bâti	28,01 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité;

DECIDE de voter le taux des taxes locales 2018 tel que précisé ci-dessus.

Il est décidé également de constituer un groupement de commande entre St Bénigne, St Jean sur Reyssouze et St Sulpice afin de permettre l'acquisition de matériels de désherbage dans le cadre du zérophyto, et pouvoir ainsi bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Points sur les travaux

- voirie : réalisation du busage de 90 ml par CA3B
- logements communaux : fosse septique changée, porte arrière chez Mme HUGONNIER changée

Informations sur CA3B

Le budget de CA3B a été voté lundi 26 mars, la création du service aux communes va être mise en place. Le FPIC sera totalement pris en charge par CA3B.

Questions et informations diverses

- Eclairage public : consommation stable
- Fête de la musique :
- Présentation du site internet : <http://www.saint-sulpice01.fr/>